Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 86 (1950)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXVIe ANNÉE — No 4 28 janvier 1950

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : *Assemblée générale. — « Plein effet ». — Vevey-Montreux. — A. V. M. G.* — **Genève :** *U. I. G. M. : Assemblée générale. — Enseignement déficitaire. — U. I. G. D. : Communications du comité. — L'escalade à l'U. I. G. D. — Groupe des jeunes. — Société genevoise de T. M. et R. S.* — **Jura :** *Société jurassienne de T. M. et R. S. — Dans l'enseignement secondaire.* — **Echanges** *d'enfants d'instituteurs.*

PARTIE DOCUMENTAIRE : *L'argent, une chose étonnante !*

PARTIE PRATIQUE : R. Jotterand : *Les deux guerres de Villmergen. — Correspondance intercolaire.* — **Bibliographie.**

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Que tous ceux qui le peuvent soient à Montbenon demain à 14 h. 15 ! Que votre présence nombreuse soit un encouragement et un appui pour votre comité et pour tous ceux qui travaillent pour notre chère S.P.V. ! L'assemblée chantera « Hymne à la Patrie », No 180 de « Chante jeunesse ».

D. K.

« PLEIN EFFET »

Les chances de « toucher » quelque chose du « plein effet » ont augmenté. Une somme de 200 000 francs fut inscrite au budget et sera répartie en 1950. Comme l'Etat de Vaud compte environ 5000 fonctionnaires, une simple division arithmétique donnerait — en plus de l'augmentation annuelle ordinaire — une somme de 40 francs à chacun. L'opération n'est pas aussi simple et, de plus, elle serait injuste.

Le « plein effet » n'existe pas pour tous les fonctionnaires. Ceux qui furent nommés dès 1948 reçoivent intégralement ce que donne le statut. D'autres, par le jeu normal des augmentations annuelles ordinaires, auront atteint en 1950 ou atteindront presque le maximum prévu pour leur fonction.

Qu'est-ce que le « plein effet » ? Le « plein effet » sera atteint lorsque le fonctionnaire recevra le traitement de base initial de la classe à laquelle il appartient, plus autant d'augmentations annuelles que l'intéressé compte d'années de service dans la fonction. Cette définition générale ne convient pas à tous les fonctionnaires notamment à ceux dont les augmentations anciennes étaient réduites à la portion congrue. C'est le cas des maîtresses d'école enfantine. Pour elles, nous avons dû apporter un correctif nécessaire.

D'après ce qui précède, nous avons calculé quel aurait dû être le traitement initial de 1948 pour chaque année de service et pour chaque catégorie du corps enseignant primaire. La différence entre ce traite-

ment initial et le traitement qui fut réellement « touché » en 1948 constitue la somme qui manquait à chacun ou le montant du « plein effet ». Ce montant varie dans une proportion de 1 jusqu'à 20. Cette vue d'ensemble nous permit de proposer, pour 1950, une répartition que nous croyons équitable pour chacun. Nous avons mis l'accent sur ceux auxquels il manquait le plus et sur les aînés.

En décembre, nous avons remis nos propositions au Département des Finances. Nous exprimons notre gratitude au Conseil d'Etat pour le geste qu'il vient d'accomplir à l'égard de ses serviteurs.

D. K.

VEVEY-MONTREUX

Conférence Burdet sur le solfège. — M. Jacques Burdet, auteur de notre nouveau manuel de solfège, nous présentera **son ouvrage** dans une conférence avec démonstration, **mercredi 15 février,** à 14 h. 30, à Vevey (Aula de l'Ecole des filles). Veuillez retenir cette date.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

COURS A SKI

Notre association offre gratuitement un instructeur à ski aux sociétés de gymnastique d'instituteurs ou à un groupe de collègues (minimum 8 participants) désirant skier un week-end ou un dimanche. La demande doit être adressée au moins trois jours à l'avance à N. Yersin, av. Bergières 3, Lausanne.

L'association organisera pendant le relâche de février un cours à ski de trois jours aux Monts-Chevreuils.

En outre, l'A.V.M.G. organise les cours suivants pendant les vacances de printemps :

a) cours de 4 jours à Bretaye du 3 au 6 avril ;

b) cours de haute montagne de 6 jours du 10 au 15 avril à Corbassière et Brunet.

Retenez ces dates et soyez des nôtres !

Pour le comité de l'A.V.M.G. : N. Yersin.

GENÈVE

U. I. G. — MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Brasserie Centrale (Croix d'Or), mercredi 8 février 1950, à 16 h. 45

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Mutations.
3. Géographie : exposé de Dessoulavy.
4. Raccordement des programmes entre les enseignements primaire et secondaire : exposé de Hof.

5. Revalorisation de la profession : résultat des démarches entreprises.
6. Propositions individuelles.

A. Neuenschwander, président.

ENSEIGNEMENT DÉFICITAIRE

Le bulletin de la Ligue des femmes suisses contre l'alcoolisme publie un rapport sur le dernier concours antialcoolique de 1949. Mme Marthe de Senarclens y commente les résultats du concours primaire. Les chiffres cités ne sont certainement pas sans intérêt. Mais que dire des remarques suivantes :

« Ce qui nous frappe toujours davantage, c'est la valeur si différente des copies d'une classe à l'autre...

Il semble vraiment que le mérite, ou au contraire la faute, en revienne à l'enseignement remarquable ou **déficitaire.**

Comment expliquer ce manque d'intérêt que nous supposons exister chez quelques instituteurs ? »

Qu'elles appellent quelques questions et nous invitent à conseiller la prudence à Mme Marthe de Senarclens.

Ne croyez-vous pas qu'il soit possible, Madame la Présidente, que certaines volées soient plus fortes que d'autres ? Quant à la valeur des copies, quelle est votre exigence ? Avez-vous essayé déjà de traiter les sujets imposés ? Pensez-vous qu'ils puissent inspirer des enfants de 12 à 13 ans ? Qu'attendez-vous ? Des compositions scientifiques ? Des tableaux mélodramatiques ?

Pensez-vous que le concours antialcoolique ajoute quelque chose à l'enseignement antialcoolique ? En récompensant l'auteur du meilleur travail, êtes-vous certaine de récompenser un abstinent convaincu ?

Et pourquoi juger l'instituteur sur des copies d'élèves ? C'est de la bien mauvaise pédagogie. Nos inspecteurs, qui ont — entre autres tâches — le devoir de nous juger, hésitent à le faire au vu des résultats de leurs épreuves. Soyez aussi prudente qu'eux, Madame la Présidente !

R. N.

U. I. G. DAMES

COMMUNICATIONS DU COMITÉ

1. Au cours de sa séance du 18 janvier, le comité a décidé de transformer le Fonds de St-Jean d'Aulph en « Fonds d'entraide sociale ». Notre aide matérielle au sanatorium français est moins urgente maintenant, mais nous vous proposons de continuer vos versements qui seront désormais partiellement affectés au parrainage d'enfants grecs.

2. Nous vous rappelons que le mois prochain vous aurez à élire une fois de plus le comité. Trois des membres actuels sont démissionnaires et la présidente arrive au terme de son mandat. Il est **urgent** de pourvoir à leur remplacement. Celles d'entre vous qui ont conscience de

leur devoir envers l'Union et la possibilité d'accepter une charge, même minime, voudront bien s'annoncer à leur correspondante de bâtiment avant le 1er février, ou plus tard à la présidente. *Bl. G.*

L'ESCALADE A L'U. I. G. DAMES

Il y eut cet après-midi du 15 décembre ! Dans une salle pleine à craquer, où chaque nouveau venu mettait un peu d'angoisse au cœur des organisatrices — car collègues, les « arrivées tardives » ne sévissent pas dans nos classes seulement, mais chez les inscriptions sollicitées bien à l'avance pourtant et qui ne viennent qu'au tout dernier moment ! — Mlle Jeannette Meyer, la présidente, ne fut pas peu fière de souhaiter la bienvenue en termes heureux (et combien !) à toute cette sympathique assemblée, où se coudoyaient inspectrices et maîtresses, enfantines et primaires, jeunes candidates et fidèles retraitées, avec parmi, trois messieurs, oui trois, pas un de plus : un président, un mari-pianiste, un vieux barbacole, c'est tout.

Il y eut donc, en cet après-midi du 15 décembre, ces heures d'un plaisir précieux : musique et poésie, belles manières et gaieté, espiègleries et tableaux charmants, tant d'agréments unis pour notre plaisir !

Or, c'était pour commémorer la Belle Escalade ; aussi le Pays fut-il dès l'abord bellement évoqué au rythme des saisons, par des poèmes et des chants connus ou oubliés, qu'il est si bon de réentendre ou de découvrir, surtout quand on vous les restitue avec tant de talent et tant de charme !

Après le cadre, l'événement. Le récit classique, oui, mais servi de quelle façon ! Trois personnages, trois chansons : Images d'Epinal devenues film vivant. Cadet Roussel, M. de la Palice et ce bon Roy Dagobert, venus là tout exprès avec chacun **sa** chanson adaptée aux circonstances par le truchement d'une collègue, amie des fées — fée elle-même, soyez-en sûrs ! — et qui firent revivre, avec un art consommé, par le chant, la parole, le geste et la mimique, les péripéties graves ou plaisantes de la « glorieuse nuitée ».

Malgré l'anonymat de rigueur en telles conjonctures, il nous sera permis de remercier le comité de l'U. I. G. Dames (prodiges d'organisation), Mme Norette Mertens (talent si multiple et toujours si frais), Mlle Blanche Godel (la voix qu'on aime), les pianistes, Mlle Gaby Darier et M. Mertens, et enfin toute la ribambelle ardente et talentueuse des interprètes que, faute d'en connaître tous les noms, nous félicitons chaudement en bloc.

Et vous, tous ceux qui ne vinrent pas — vous, entre autres, Messieurs — mordez-vous les doigts jusqu'au sang, vous avez manqué une belle Escalade. *F. M.*

GROUPE DES JEUNES DE L'U.I.G. DAMES

Chères amies,

Je vous rappelle notre prochaine séance du **mercredi 1er février 1950 à la cuisine de l'école de Malagnou, à 17 heures.**

Comme vous le savez, nous aurons le plaisir d'entendre **M. J. Baeriswyl,** nous parler **de l'école et de l'art.** Après cet exposé, nous ouvrirons une discussion où chacune pourra exprimer ses idées, ses suggestions.

Venez nombreuses et à bientôt ! R. F. Q.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.

VISITE

Visite des ateliers d'arts graphiques **Roto-Sadag,** av. de Sécheron 2, **mercredi 1er février 1950, à 17 h. précises.**

Invitation cordiale à chacun. *Le comité.*

JURA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Ce groupement annonce son assemblée générale ordinaire pour le samedi 4 février, dès 14 h. 15, à Delémont, Buffet C.F.F., au 1er étage. Ordre du jour statutaire et programme d'activité pour 1950. Le Comité compte sur une participation active. Que tous ceux donc chez nous que les tâches proposées par nos collègues intéressent retiennent cette date.

DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

M. Lucien Lièvne, ancien inspecteur des Ecoles secondaires, ayant donné sa démission de président de la commission du diplôme d'enseignement secondaire, son successeur a été nommé en la personne de M. le Dr René Baumgartner, professeur à l'Ecole normale de Delémont, jusqu'à présent vice-président.

ECHANGE D'ENFANTS D'INSTITUTEURS

1. **Pour une année** (avril 1950 - avril 1951).

Je désire pour ma fille âgée de 16 ans une place dans une famille d'instituteur, réformé, dans une grande localité vaudoise ou neuchâteloise ; la jeune fille devrait pouvoir suivre l'école. Nous prendrions en échange une jeune fille de 14 à 16 ans, qui pourrait suivre ma classe (IIe sect.).

Ed. Spillmann, Sek. Lehrer, Adlerstr. 18, Dübendorf.

2. **Echange pour les vacances d'été 1950** (10.7 - 12.8.)

Je cherche pour mon fils de 15 ans (gymnasien), une place dans une famille d'instituteur, campagne ou petite ville, où il aurait l'occasion d'employer le français et d'être corrigé. En échange serait reçu pour la même époque une jeune fille ou un garçon, qui recevrait des leçons d'allemand et pourrait suivre les cours de vacances du Technicum de Winterthour.

Adolf Ott-Tobler, Sek. Lehrer, Rosentalstr. 41, Winterthour.

PARTIE DOCUMENTAIRE

A l'usage des cours post-scolaires

L'ARGENT, UNE CHOSE ÉTONNANTE !

Dans la *Schulpraxis* (cahier mensuel de la S. I. B.) de mars 1947. un instituteur de Berne, M. Ernest Wahli, publiait un article intitulé « Vom Geld » que notre collègue Lador a bien voulu traduire en le résumant. Nous espérons que cette documentation simple sur un sujet difficile rendra service aux cours postscolaires et au degré supérieur.

Le monde entier court après l'argent et pourtant chacun sait mal ce que c'est.

Les récits suivants vont faire saisir son rôle, peut-être essentiel. Le premier récit est un conte :

Dans les montagnes vivait un peuple de nains gardant fidèlement et jalousement un riche trésor convoité par les habitants du village montagnard voisin. Une nuit, un des nains vint trouver une vieille femme du village ; elle connaissait les plantes et soignait les malades avec des herbes. Le nain demanda à la guérisseuse de venir auprès de sa femme ; elle l'accompagna dans la nuit et grâce à ses dons et à ses soins, la malade guérit.

Le nain remercia la femme par une pièce d'argent de valeur ; il ajouta ces mots : « Prends cette pièce pour ta peine, mais note bien ceci : jamais cette pièce ne doit rester plus de deux jours chez la même personne, sans cela son pouvoir merveilleux disparaît ». Joyeuse, la femme rentra. Le lendemain déjà, elle portait la pièce au charpentier afin qu il réparât un peu son logis branlant. Le charpentier à son tour achète chez le paysan Louis, avec cette pièce la belle vache tachetée qu'il convoitait depuis longtemps. Le paysan commande un char chez le charron et remet la pièce magique en paiement. Le charron paie ses dettes au magasin et peut encore acheter du drap pour habiller ses enfants. Le négociant peut enfin faire repeindre son magasin, c'était urgent. Le peintre achète à sa femme avec cet argent miraculeux un poste de radio ; le marchand de radios qui voulait se mettre en ménage peut commander ses meubles et payer d'avance. L'étonnement régnait au village. Soudain chacun avait du travail, le village était une vraie ruche bourdonnante d'activité.

Le cadeau du nain passait de main à main ; il avait passé déjà trois fois dans la caisse du négociant, deux fois dans la bourse du charpentier et chez d'autres encore. Chaque fois ceux-ci devenaient plus riches, la pièce magique apportait du travail et du gain. Le bien-être au village augmentait à vue d'œil.

Le talisman arriva à point nommé dans le logis d'un pauvre homme ; c'est le lendemain qu'il devait payer les intérêts de son hypothèque à un gros paysan avare du village. Bien content, il noue la pièce dans un mouchoir et, le jour à peine levé, il se rend à pas pressés chez son créancier ; celui-ci regarde l'argent, sourit et sitôt le pauvre fermier parti, va glisser la pièce dans sa cassette. Auparavant, il l'admire, la regarde briller et ne peut assez se réjouir à sa vue.

Les gens devinrent impatients quand trois jours plus tard personne n'avait revu la pièce merveilleuse. Après une semaine de disparition, toutes les affaires étaient arrêtées. Les artisans attendaient oisifs et mal lunés, le négociant se plaignait du calme des affaires. On chercha la pièce, on pestait, on menaçait, rien n'y fit, elle restait introuvable. Le village retomba dans l'indigence.

Après le labeur joyeux, régnait de nouveau l'oisiveté, la chicane, la zizanie. La parole du nain s'était accomplie, le bienfait de son cadeau était devenu une malédiction.

La leçon de ce conte ? L'argent procure du travail, du bien-être, engendre la prospérité : **quand il circule.** L'argent immobilisé, enfermé dans un coffre, **thésaurisé,** est perdu pour l'économie nationale. **Qui enferme l'argent paralyse le travail.**

Et voilà le second récit :

Pensez à une petite ville ; sur la place s'élève l'« Hôtel de la Couronne ». Un matin, un monsieur « bien » descend dans cet établissement et retient plusieurs chambres pour lui et sa famille. A la commande, il dépose sur le bureau de l'hôtel un billet de 1000 fr. comme acompte, en précisant qu'il n'était pas certain de demeurer, car il attend un télégramme important qui pourrait modifier ses projets.

L'hôtelier est enchanté, il a un bon client ; il a touché 1000 francs qui viennent au bon moment. Il s'empresse chez le boucher et paie sa note en souffrance qui se monte à 1000 fr. ; le boucher, avec ces 1000 fr. achète trois porcs à un paysan ; celui-ci commande et paie avec le beau billet des meubles neufs pour sa belle chambre de famille ; l'ébéniste est enchanté de cette aubaine ; le représentant des machines est précisément à l'atelier ; il y a longtemps que notre artisan désire et a besoin d'une nouvelle machine ; il la commande sans tarder, verse les mille francs au représentant ; celui-ci, sur cette bonne affaire, rentre à l'Hôtel de la Couronne où il loge quand il fait sa tournée d'affaires dans la région ; il paie un bon repas à son client l'ébéniste et sa note d'hôtel et les arriérées. Le billet est donc revenu à l'hôtel ; entre temps arrive le télégramme attendu par le client aisé ; il doit partir le jour même et poursuivre son voyage ; il redemande son billet de 1000 fr. ; l'hôtelier, calme et souriant, ouvre sa caisse, en tire le billet, le rend à son client fugitif qui le remercie et s'en va en s'excusant.

Quelle histoire originale !

Que n'a pas fait ce billet de banque en un jour ! Des dettes sont payées, des commandes fermes sont faites, des affaires conclues. Que serait-il arrivé si l'hôtelier avait gardé le billet dans son coffre la journée entière ou l'un des intermédiaires de cette chaîne.

Ce qui est vrai dans la petite ville l'est aussi pour le pays entier. Il faut que l'argent circule pour que travaillent le paysan, l'artisan, l'usine, le négociant. **L'argent est le sang de l'économie nationale.** Le corps ne vit et ne prospère que si le sang atteint tous les organes et circule dans toutes les parties du corps ; s'arrête-t-il ? c'est la mort ! L'argent est fait pour rouler, l'argent doit circuler. La propriété nationale (c'est-à-dire de tous) est à cette condition.

UN PEU D'HISTOIRE

2000 ans avant J.-C., les Babyloniens connaissaient déjà l'argent. De nos jours, fait bien curieux, les objets les plus variés tiennent lieu d'argent ; en général une marchandise recherchée par tous et qui peut facilement se fractionner, se partager, tout en restant rare. Le docteur Schweitzer, qui a passé sa vie en Afrique raconte entre autres que les nègres d'une certaine région emploient les feuilles de tabac comme monnaie d'échange. Les Abyssins se servent de bâtons de sel. Les habitants d'îles des mers du Sud paient avec des coquillages, des dents de chien, de dauphin ou de belles plumes. Certaines tribus utilisent des crânes humains ! Les nomades échangent des bêtes ; ils parlent non de bêtes, mais de **têtes de bétail ;** de là vient le nom de **capital,** du latin caput : la tête.

En Suisse, nos monnaies sont en or, argent, nickel, bronze, papier. Il y a donc l'argent-métal et l'argent-papier. Les Romains connaissaient déjà les pièces en or ; on en trouve dans les musées. Au début, les monnaies métalliques étaient pesées ; la **livre** (monnaie anglaise, autrefois française aussi : jusqu'à la Révolution), en est une survivance. Plus tard, le seigneur, le roi, l'empereur firent **frapper** la monnaie, c'est-à-dire y mettre son empreinte, son sceau.

L'or et l'argent

Pourquoi emploie-t-on l'or et l'argent et pas le fer, le plomb ?

Les métaux **nobles** (or, argent), sont rares, donc ont plus de valeur et représentent une **grande valeur sous un petit volume.** Enfin l'or a de grandes qualités : il est inaltérable, il fond difficilement (à 1063°), ne s'oxyde pas, les acides ne l'altèrent pas ; il est malléable (on en fait des feuilles de 1/12 000 de mm. et un fil de 3000 m. avec un gramme.

Nos monnaies sont fabriquées à Berne. La Confédération fournit le métal. Jusqu'en 1848, chaque canton battait sa propre monnaie. En 1850, une loi fédérale **unifia** la monnaie.

Bien que nous ayons des monnaies d'argent, d'or, de nickel, l'or seul est légalement la base de la monnaie. La loi fédérale de 1931 en fixe la valeur : L'unité monétaire est le franc à 9/31 gramme (0,29032 gr.) d'or pur. Un kilo d'or pur vaut 3444 4/9 francs. Dès 1936, 6/31 gr. ; 1 kg. d'or vaut maintenant 4592 fr.

Les pièces d'or ont hélas disparu de la circulation. Elles dorment dans les caves de la Banque Nationale à Berne. L'or reste la garantie de toute notre monnaie ; il joue le rôle des feuilles de tabac, des coquillages des tribus exotiques mentionnées plus haut ; on dit que la Suisse possède l'étalon-or.

Billets de banque

Il existe aussi la **monnaie fiduciaire,** celle qui ne porte pas en elle-même sa valeur réelle ; pratiquement, on donne ce nom **aux billets de banque** alors qu'il pourrait aussi être appliqué aux pièces métalliques ; celle de 5 fr. contient pour 82 ct. d'argent.

Les billets de banque sont une autre forme de monnaie. Comme il est malaisé de transporter de grosses sommes en or ou en argent, des orfèvres anglais firent une trouvaille géniale. Ils dirent à leurs clients : Laissez votre or chez nous dans nos caves fortes, nous vous délivrons une **quittance,** un **reçu.** A qui nous présente un tel reçu nous en payerons le montant en or. Les clients se montrèrent satisfaits. Ces papiers-quittances étaient plus aisés à porter, transporter, moins lourds, moins encombrants ; au lieu de régler leurs paiements en or, ils les effectuaient à l'aide de ces **papiers-quittances ;** au début il y eut bien quelques craintifs pour courir échanger les papiers contre de l'or. Ils remarquèrent bien vite que leur méfiance n'était pas fondée, qu'ils récoltaient des inconvénients : poids, encombrement... La confiance dans ce nouveau système se répandit ; par la confiance le système se généralisa. Ces papiers-quittances sont devenus les billets de banque, et ces billets sont de l'argent et personne aujourd'hui ne songerait à en refuser l'emploi ; imaginez le poids d'un salaire de 500 francs en pièces de 5 francs ; cela ferait 100 pièces de 15 gr. = 1500 gr., soit 1 kg. 500, tandis qu'un billet de 100 fr. c'est une affaire de quelque 10 ou 20 gr. ; en billets de 5 francs la même somme pèse environ 50 gr.

Les Suisses furent d'abord méfiants et sceptiques ; ils préféraient encore garder leurs pièces d'or et pouvoir les compter le dimanche dans leur chambre. En 1879 on comptait 36 espèces de billets différents ! En 1906 seulement le système fut unifié et la Banque Nationale seule peut émettre des billets. Si l'un de vous trouvait 1 kg. d'or dans la montagne ou une rivière, il recevrait en le portant à la banque 5000 fr. en beaux billets tout battant neufs. Contre cet or **nouveau,** la banque pourrait émettre de nouveaux billets. D'après la loi la banque peut émettre 2 billets de 100 fr. pour 1 dépôt de 100 fr. en or ; c'est ce qu'on appelle la **couverture or des billets,** elle doit être de 50 à 55 %. La banque doit d'abord acheter de l'or si elle veut émettre de nouveaux billets.

Le pouvoir d'achat

L'argent est une unité de mesure pour tous les objets que l'on achète. Mais une mesure doit être fixe, immuable. La mesure du laitier est contrôlée, le mètre du marchand d'étoffe est vérifié, les litres sont scellés.

On n'admettrait pas de laisser mesurer un champ, du tissu avec un mètre élastique. Et pourtant c'est un peu ce qui se passe avec l'argent, puisque pour le même objet il faut quelquefois plus, quelquefois moins d'argent. Ainsi un œuf est toujours un œuf ; il coûtait en 1914, 12 cts ; en 1919, 50 cts ; en 1935, 9 cts ; en 1945, 35 cts. Avec une certaine somme d'argent on ne peut donc pas toujours acheter la même quantité de la même marchandise. Exemple : avec 100 francs on achetait :

en 1914	80	kg.	porc (vif)	ou	830	œufs	ou 6	paires de souliers
1919	12	kg.	»		200	»	2	» »
1935	90	kg.	»		1110	»	7	» »
1945	28	kg.	»		300	»	2½	» »

L'argent est toujours le même, un billet de 100 fr. en 1949 est le même qu'en 1945, 1919 ou 1914, mais son **pouvoir d'achat** varie.

En 1914 on peut acheter **beaucoup** avec 100 fr. ; on parle d'un **gros pouvoir d'achat.** En 1919 on achète **peu** avec 100 fr., on parle alors d'un **petit pouvoir d'achat.**

Ces rapports se résument ainsi :

PRIX ÉLEVÉS petit pouvoir d'achat
Prix bas GROS POUVOIR D'ACHAT

L'index des prix

Il est un fait à constater : tous les prix ne montent ou ne descendent pas au même moment. Les produits alimentaires peuvent baisser, tandis que les vêtements montent. Alors comment apprécier le pouvoir d'achat du franc dans ce cas. On prend **une moyenne** sur les produits les plus nécessaires.

Ce nombre moyen s'appelle **Index des prix.**

Prenons pour illustrer ce calcul de moyenne une comparaison. Mesurons en Argovie la hauteur d'eau de l'Aar.

De quoi dépend cette hauteur d'eau ? De l'apport de tous les affluents qui s'y jettent. S'il pleut en Gruyère la Sarine monte, et aura une lointaine mais minime influence sur l'Aar en Argovie ; s'il pleut en Argovie les effets seront plus rapides, mais pas beaucoup plus considérables.

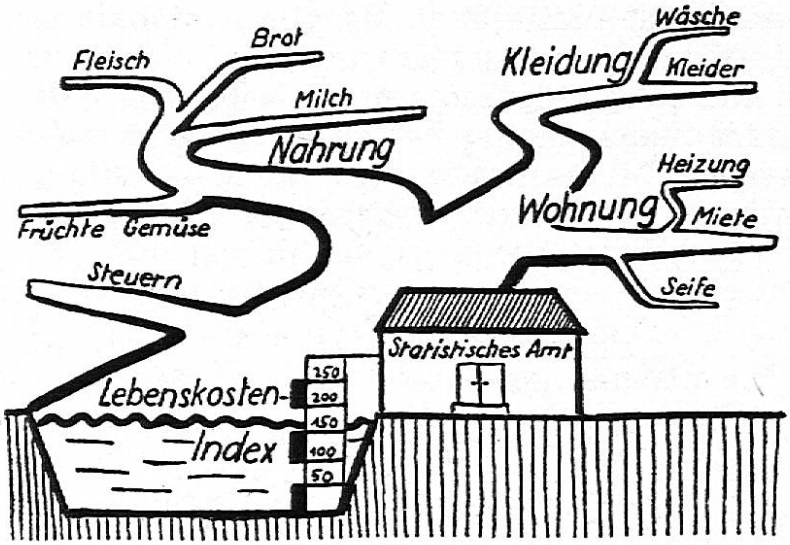

Le niveau de l'Aar en Argovie c'est l'**index des prix** (prix moyen). Il varie parce que les autres prix varient mais moins fort parce que ces autres prix ne varient pas tous en même temps dans la même proportion et que l'augmentation se perd dans la masse finale.

Il existe encore un autre index : celui qui concerne les **matières premières de l'industrie** (métaux - charbon - céréales - coton - laine - soie - lin - pétrole - bois) et les **produits agricoles** (bétail - fourrages - viandes - vins - fruits - légumes). Cela s'appelle l'**index des prix de gros.**

On fixe généralement à 100 l'index de 1914 pour apprécier les variations jusqu'à nos jours.

Pourquoi les prix montent et fléchissent

Prenons nos exemples dans les fruits et légumes : s'il y a beaucoup de cerises elles sont bon marché ; sont-elles rares, elles sont plus chères.

Les abricotiers du Valais ont-ils gelé en avril ou mai, les fruits seront rares en juin-juillet donc chers ; au contraire sont-ils abondants, le prix baisse car il faut les écouler rapidement. En résumé :

petite offre de marchandise — grosse demande = prix élevé
grosse offre de marchandise — petite demande = prix bas.

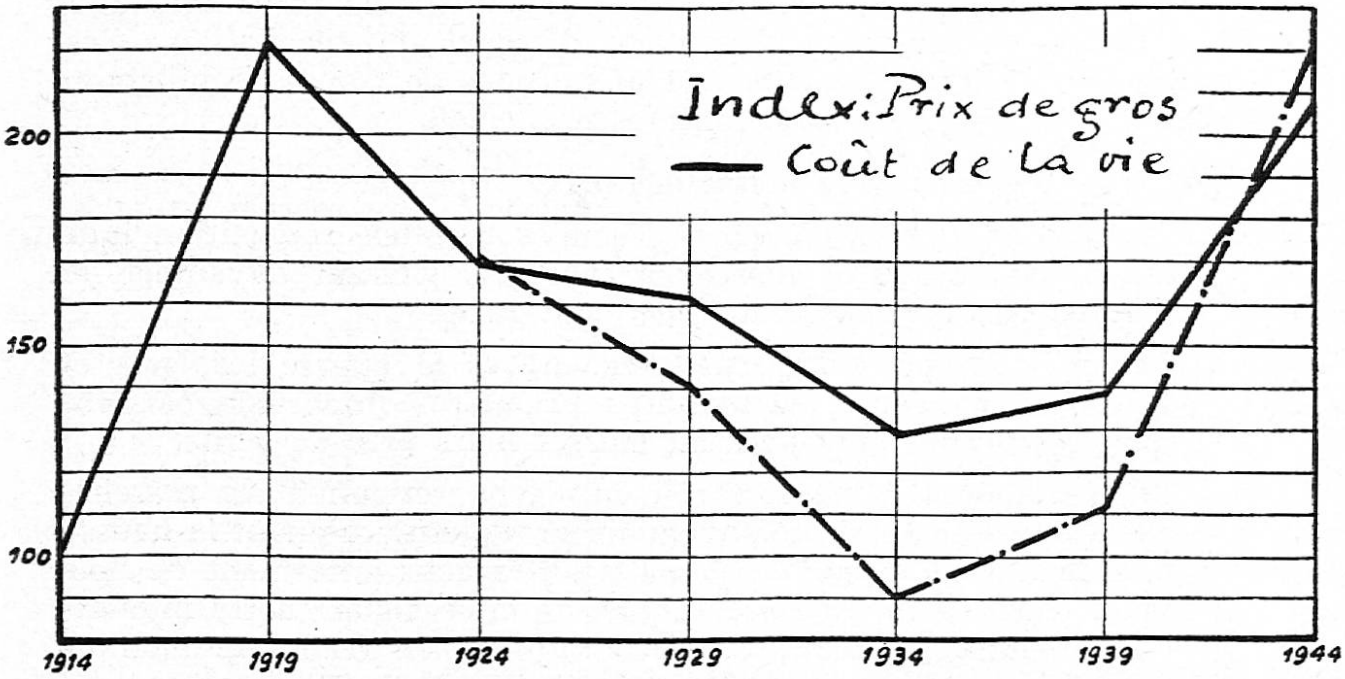

Il y a encore un autre aperçu de **la loi de l'offre et de la demande.**

Ramenons toute la population du pays, le pays lui-même et l'argent à 5 personnes dans une chambre, possédant 5 francs ; sur la table reposent 5 kg. de marchandises : beurre - sucre - fromage - farine blanche - jambon. Le prix moyen est $\frac{5 \text{ fr.}}{5 \text{ kg.}} = 1$ fr. par kg.

On frappe à la porte : on apporte 45 francs — Nos 5 personnes possèdent 50 francs, mais il n'y a toujours que 5 kg. de marchandises ; le prix moyen $\frac{50 \text{ fr.}}{5 \text{ kg.}} = 10$ fr. par kg. ; hausse des prix ; il n'y a pas assez de marchandises pour l'argent à disposition.

Renversons la situation ; il y a toujours 5 personnes possédant 5 francs — mais on apporte encore 5 kg. de marchandises. Le prix moyen devient $\frac{5 \text{ fr.}}{10 \text{ kg.}} = \frac{1}{2}$ fr. par 1 kg.

Il y a abondance de marchandises pour une somme donnée ; il faut donner les 10 kg. puisqu'il n'y a que 5 francs à disposition = **chute** ou **baisse des prix.**

Résumons : Si les prix montent, les causes sont dues à la rareté des marchandises ou à l'abondance de l'argent.

1. Il y a peu de marchandises ; la guerre, les mauvaises récoltes en sont la cause. L'**offre de marchandises** est **faible.** — Les **prix montent.**

2. Le producteur demande davantage pour ses produits : ses frais généraux ont augmenté : graines - engrais - personnel - machines.
3. Devant cette hausse, les gens sortent leur argent caché et se dépêchent d'acquérir de la marchandise.

Comme ce fut le cas en 1939 et 1940, ils se « ruent » sur la marchandise dans la crainte que le lendemain elle soit plus rare, donc plus chère. Il y a brusquement davantage d'argent en circulation ; c'est l'**inflation.** En 1938 il y avait pour 1751 millions de francs de billets en circulation ; en 1944 pour 2637 millions de francs.

Voici les **3 causes** de la **baisse des prix.**

1. Il y a plus de marchandises : bonnes récoltes, répartition judicieuse des produits, nouvelles fabriques offrant davantage de marchandises, pendant qu'elles sont rares.
2. Les prix de production baissent. Après la guerre les frais de transport baissent, les matières premières importées baissent, ainsi les producteurs peuvent baisser leurs prix de vente.
3. La demande est moins forte. Les gens retiennent le marché : c'est-à-dire qu'aussi bien avant ils se ruaient craignant la hausse, maintenant ils attendent la baisse. Les gens enferment de nouveau leur argent. En 1931 (année de crise aiguë) notre ministre des finances estimait à 700-800 millions de francs le montant **enfermé, caché, inactif.** C'était la **moitié** de l'argent suisse.

Deux maux de l'économie publique :

l'inflation — la déflation

Au début de la guerre les prix montent rapidement. Chacun sort ses réserves d'argent pour les convertir en marchandises. Ces marchandises sont limitées, mais tout à coup il y a beaucoup d'argent pour acquérir ces denrées ; la demande augmente, l'offre diminue.

Les prix montent : l'argent circule plus vite, chacun s'en défait, craignant que demain il puisse acheter moins ou plus rien avec la somme dont il dispose aujourd'hui ; les prix montent toujours, le pouvoir d'achat diminue.

C'est ce qui est arrivé après la guerre 1914-1918 en Allemagne. On fabriquait nuit et jour des billets de banque ; plus il y en avait, moins ils valaient. 1 kg. de pain se payait plusieurs millions de marks, un timbre-poste 100 000 marks. Ce qu'en 1914 on payait 1 mark, en 1923 on le payait 1 milliard de marks.

Pratiquement le pouvoir d'achat était nul.

L'inflation dévalue l'argent. 1. Les épargnants sont trompés. 2. Les contrats sont faussés. 3. Le salarié est désavantagé car avec son salaire il peut acheter moins. 4. Des gens s'enrichissent tandis que d'autres manquent du nécessaire. 5. Le créancier reçoit beaucoup moins qu'il n'a prêté. — Pendant l'inflation il n'y a pas de chômage ; voilà un avantage ; un seul pour 5 gros inconvénients.

Inversément, pendant la déflation, ceux qui ont de l'argent sont en meilleure posture que ceux qui ont de la marchandise ; car celle-ci tend à baisser ; chacun attend une baisse plus forte encore. Les marchandises s'accumulent, elles baissent encore ; on ne vend rien ; on arrête la fabrication ; on débauche, c'est le chômage avec son triste cortège, jalousie, envie, haine — ceux qui ont de l'argent peuvent acquérir au fur et à mesure juste ce dont ils ont besoin, puisqu'il y a assez de marchandises et qu'elle tend à baisser. Les gens **thésaurisent,** c'est-à-dire enferment leur argent.

Tout cela mène au chômage, à la mévente, en un mot à la **crise.** Ces crises sont séparées de périodes de prospérité passagère qu'on appelle la **haute conjoncture.** L'économie publique est donc semblable à un bateau sur une mer agitée, il y a des hauts et des bas.

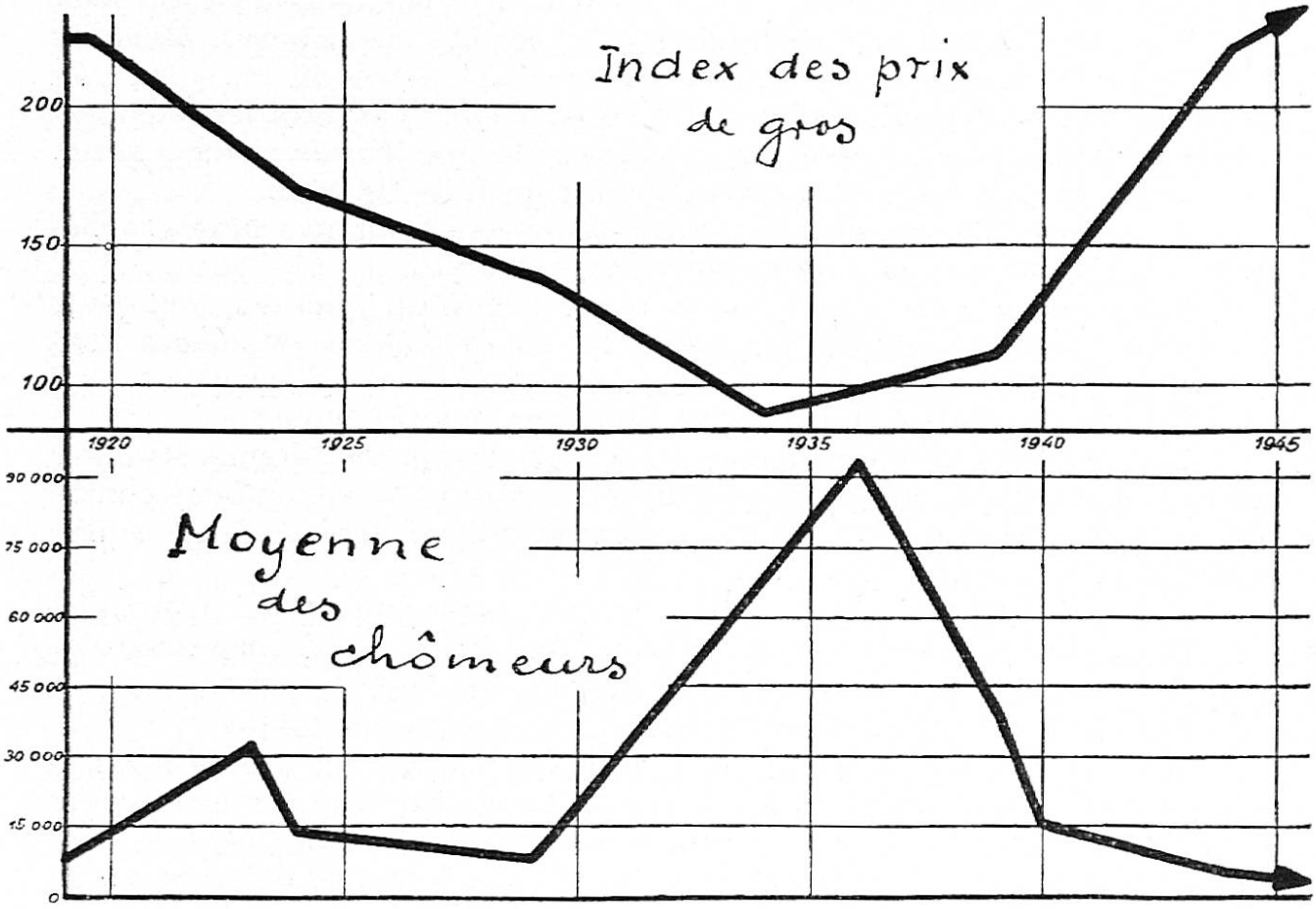

Argent suisse et argent étranger

Il y a des produits que nous sommes obligés d'acheter à l'étranger. Prenons le cas d'un commerçant suisse qui achète des marchandises en France ; il doit les payer ; mais la France n'a pas la même monnaie que nous ; il se rend donc à la banque et s'informe combien il doit donner de francs suisses (fr. s.) pour payer ses marchandises facturées 100 000 francs français (f. fr.). En d'autres termes, il veut connaître le **cours du f. fr.**. Chaque pays a sa monnaie et un **cours correspondant.** — On établit des comparaisons entre les diverses monnaies, des rapports ; 1 fr. s. = 110 fr. fr. — On compare le pouvoir d'achat des deux mon-

naies, **le cours du change est donc une parité des pouvoirs d'achat respectifs de deux monnaies différentes.**

Supposons qu'un Américain veuille acheter 1000 montres suisses à 50 francs pièce. Il trouvera le montant en dollars ($) que lui coûte cette opération de la manière suivante :

1000 montres à 50 fr. s. = 50 000 fr. s.
1 fr. s. = 1/4 $ (dollar)
50 000 fr. s. = 12 500 $

Le prix pour l'Amérique dépend donc de deux facteurs : 1. Du prix de fabrique de la montre. 2. Du cours du change. Si le cours du fr. s. monte, il faut plus d'argent américain, donc la montre suisse coûte plus cher en Amérique ; les Américains en achètent moins, la Suisse exporte moins, donc fabrique moins ; il y a moins d'ouvrage dans les fabriques, on débauche — c'est le chômage et son cortège de misères. Mais les importateurs suisses sont contents de ce cours élevé du fr. suisse. Ils donnent moins d'argent suisse, puisqu'il vaut plus ; ils profitent de l'aubaine et achètent et importent beaucoup de marchandises étrangères.

Si le cours monte on exporte moins, on importe plus.

Si notre cours baisse, les étrangers affluent dans nos hôtels, achètent nos produits, nos exportations augmentent.

Mais nos importateurs doivent sortir beaucoup plus d'argent pour la même quantité de marchandises ; les marchandises importées renchérissent pour nous.

Si le cours **baisse,** on **exporte plus,** on **importe moins.**

Si la Suisse importe beaucoup, elle doit acheter de l'argent étranger contre de l'argent suisse. Nous **offrons** donc des francs suisses contre de l'argent étranger. Plus nous importons, plus l'offre d'argent suisse augmente.

Si nous exportons, c'est la demande en francs suisses qui augmente.

Il y a donc des commerçants suisses qui offrent des francs suisses et des commerçants étrangers qui demandent des francs suisses.

Si l'offre et la demande sont égales, le cours reste stable.

Si l'importation est plus forte que l'exportation on parle de balance commerciale déficitaire : l'offre d'argent suisse est trop forte, le cours suisse baisse ; à ce moment l'étranger achète tout de suite plus de produits suisses, et nos importations diminuent. La demande d'argent suisse augmente, l'offre diminue. L'équilibre se rétablit.

L'ensemble de l'argent étranger s'appelle **devises.** Le marché des devises ne se tient pas à la frontière, mais dans les **bourses.**

Le rêve de tous les gouvernements :

la stabilité du cours de change.

Dans un port des U.S.A., un bateau chargé de marchandises pour la Suisse est prêt ; le chargement vaut 1 million de dollars. En même temps, à Gênes, un bateau de même tonnage chargé de marchandises suisses est prêt à partir pour l'Amérique ; valeur 4 millions de francs

suisses. — Le cours du change est 4 fr. s. = 1 $. — Les 2 vaisseaux ont donc des chargements dont les valeurs sont exactement dans le rapport des cours de change. Supposons un renchérissement subit en Amérique, de sorte que le chargement vaut brusquement 2 millions de dollars ; mais l'index des prix en Suisse n'a pas varié. Il faudrait que le rapport des cours soit changé et ramené à 4 fr. s. = 2 $ ou 1 $ = 2 fr. s. ; mais le cours est fixé : il reste 1 $ = 4 fr. s.

Le chargement valant 2 millions $ vaut donc 8 millions de fr. s., alors qu'en réalité les marchandises valent toujours 4 millions fr. s. nous les payerons en réalité 8 millions fr. s.

En raison du cours de change fixe le renchérissement dans un pays se répercute dans les autres ; la crise elle aussi se propage pour la même raison.

Il y a enfin encore un problème important : un pays aime et, souvent, doit exporter ; pour cela il faut vendre si possible meilleur marché que les prix habituels de ce pays ; la Suisse exporte des montres en Angleterre ; il faut que les montres suisses se vendent là-bas à un prix abordable égal ou inférieur aux montres anglaises. Si le fr. suisse est trop élevé, les montres suisses coûtent trop en Angleterre et ne s'y vendent plus ; si ce phénomène se généralise dans tous les pays pour tous les produits suisses, ils sont trouvés trop chers ; on ne vend plus rien ; que faire ? Baisser la valeur du franc suisse : c'est la **dévaluation.** C'est ce que nous avons fait en septembre 1936. La valeur du franc suisse était abaissée de 9/31 grammes à 6/31 grammes. Jusqu'alors il fallait 3444 francs pour 1 kg. d'or ; dès la dévaluation il faut 4592 francs pour 1 kg. d'or.

Cette année l'Angleterre a de nouveau dévalué pour faciliter ses exportations. On ne peut encore dire si elle retirera de grands avantages et si elle réussira à opérer son redressement économique qu'elle poursuit obstinément. D'autres pays ont suivi son exemple. Si tous les pays dévaluent, ils se retrouvent au même point qu'auparavant. La récente dévaluation aura des répercussions sur notre économie ; les produits anglais que nous achèterons coûteront moins chers puisque l'argent anglais baisse de valeur. 1 £ valait 13 fr. s., elle vaut maintenant 10 fr. s., mais nos exportations seront ralenties ; d'autre part les touristes anglais, si appréciés de notre hôtellerie, trouveront leurs vacances trop chères en Suisse ; puisque, avec la même somme que l'hiver dernier, ils pourront rester moins longtemps : 10 jours au lieu de 15 par exemple. Ils iront peut-être en Norvège qui elle aussi a dévalué.

Tous les problèmes n'ont pas été épuisés, mais cela permet tout de même de se faire une idée de la complexité des questions touchant à l'argent dont J.-J. Rousseau a dit : « L'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître ».

Traduit et adapté par *Ivan Lador.*

Collègues ! ***Inscrivez-vous à notre guilde de documentation scolaire auprès de M. Clavel, Montreux.***

PARTIE PRATIQUE

LES DEUX GUERRES DE VILLMERGEN

Documentation

W. Martin : Histoire de la Suisse.
E. Gagliardi : Histoire de la Suisse.
Manuel Grandjean-Jeanrenaud II.

Introduction

1648 est une date importante de notre histoire. Pourquoi ? Paix de Westphalie : l'indépendance complète de la Confédération est reconnue. *Pendant la guerre de Trente ans, dont la paix de Westphalie marque la fin, quelle a été l'attitude des Confédérés ?* Ils sont restés neutres. *Pourquoi ?* Ils sont divisés en deux blocs hostiles : catholiques et réformés.

Au tableau :

1648
Paix de Westphalie
La Confédération indépendante
mais divisée.

Entretien

Utiliser la carte murale de la Suisse.

Nous sommes donc au milieu du 17e siècle. *Quels sont les cantons catholiques ? Les cantons réformés ? Et les autres cantons, que sont-ils ? De quelle époque date cette situation religieuse ? Comment la deuxième guerre de Kappel s'était-elle terminée ?*

Quel est le bloc qui a la majorité dans les diètes fédérales ?

Les quatre cantons protestants forment en effet la minorité. Cette situation ne peut durer, car :

a) Les cantons protestants représentent **le bloc le plus puissant** de la Confédération :

Au tableau :

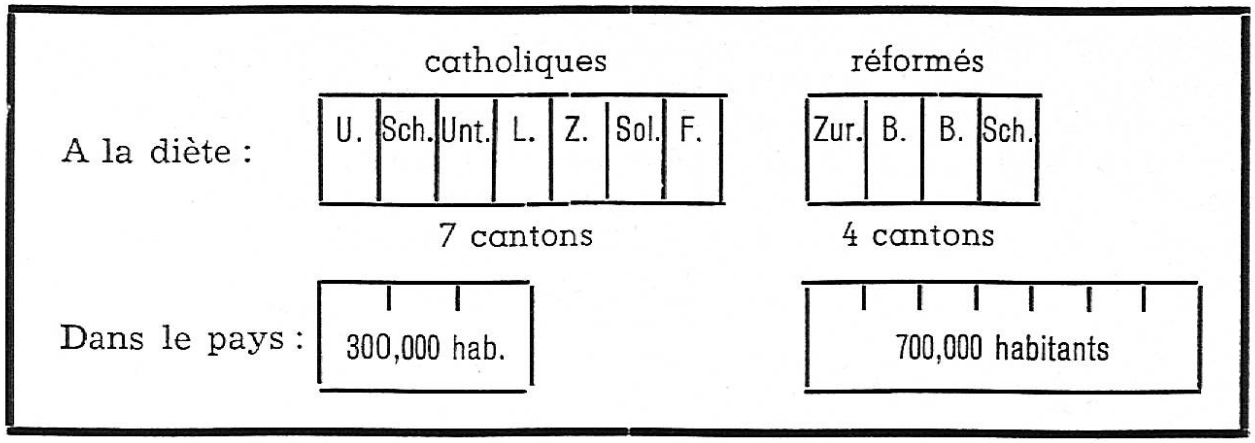

b) Les cantons protestants forment **la partie la plus prospère** du pays.

Une étude attentive de la carte murale permet d'expliquer la situation économique des deux blocs et les préoccupations des catholiques et des réformés. Dans cette partie de la leçon, le maître a l'occasion de poser une série d'intéressantes questions de réflexion.

Quelle région du pays occupent les cantons protestants ? Le plateau, partie productive du pays. *Quels sont les avantages de cette situation géographique ?* Les réformés possèdent : « les villes industrielles, les places de foires, les routes commerciales, les riches campagnes et la puissance financière » (W. Martin). *Et quelle région occupent les cantons catholiques ?* Surtout la montagne. *Quelles sont leurs ressources ?* L'élevage du bétail et l'exploitation des forêts. *Où doivent-ils acheter leurs approvisionnements ?* Dans les cantons réformés ou à l'étranger. « Peu à peu, les habitants des contrées catholiques avaient même pris l'habitude d'émigrer à Zurich pour travailler dans l'industrie » (W. Martin). *Quel sentiment peuvent éprouver les habitants des cantons catholiques en présence de cette situation générale ?* Mécontentement, jalousie.

Observez attentivement la situation des cantons primitifs par rapport aux cantons protestants. Que constatez-vous ? Les premiers sont entourés par les seconds. *Quel sentiment les habitants des cantons catholiques peuvent-ils encore éprouver ?* Crainte d'un encerclement.

Ouvrons le manuel à la page 97 (carte de la Confédération en 1536). *Dans le mur qui les entoure, il existe pourtant une brèche qui leur donne accès à l'extérieur. Laquelle ?* **Les bailliages communs d'Argovie.**

Ce territoire est très important pour les uns et pour les autres. *S'il est occupé par les réformés, qu'en résulte-t-il pour les catholiques ?* La porte se ferme, un pont qui les relie à l'extérieur est rompu. *Et s'il est occupé par les catholiques, qu'en résulte-t-il pour les réformés ?* Les communications entre les deux grandes villes réformées, Berne et Zurich, sont coupées. C'est donc sur ce territoire, près de Villmergen, que vont se livrer de nouvelles batailles entre catholiques et réformés. *Quelles avaient été les deux premières guerres de religion ? En quel siècle ?* Une troisième et une quatrième guerre de religion vont déchirer la Confédération au 17e siècle et au début du 18e.

Relation des guerres de Villmergen selon le manuel.

Après la deuxième guerre de Villmergen, **la liberté de croyance** est établie dans les bailliages communs. *Pourquoi dans ces territoires ? C'est un très grand progrès. Pourquoi ? Comparez la situation religieuse de la Confédération après la deuxième guerre de Villmergen à celle qui existait après la deuxième guerre de Kappel.*

Au tableau :

1712 2e guerre de Villmergen paix nationale liberté de croyance dans les bailliages communs

Depuis cette époque, un nouveau progrès a été accompli du point de vue religieux. Lequel ? **Aujourd'hui,** la liberté de croyance est établie dans toute la Confédération. En effet, la Constitution fédérale dit (expliquer ces textes) :

Art. 49 : « La liberté de conscience et de croyance est inviolable. Nul ne peut être contraint de faire partie d'une association religieuse, de suivre un enseignement religieux, d'accomplir un acte religieux, ni encourir des peines, de quelque nature qu'elles soient, pour cause d'opinion religieuse... »

Art. 50 : « Le libre exercice des cultes est garanti... »

Au tableau :

AUJOURD'HUI

« La liberté de conscience et de croyance est inviolable »

(Constitution fédérale.)

Lecture du texte du manuel (p. 105)

Exercices

De qui s'agit-il ? (Le maître pose les questions oralement; les élèves répondent aussi brièvement que possible) :

1. Ils ont la majorité à la Diète, mais ne comptent que 300 000 habitants. De qui s'agit-il ?
2. L'élevage du bétail est leur principale ressource. Ils doivent acheter leurs approvisionnements à l'extérieur et se sentent menacés d'encerclement.
3. Ils représentent le bloc le plus puissant de la Confédération et forment la partie la plus prospère du pays.
4. Ils veulent reconquérir la situation que la défaite de Kappel leur avait fait perdre.
5. Ils pratiquent leur culte en secret et sont alors condamnés par leur gouvernement. Zurich et Berne prennent leur parti.
6. C'est un territoire important pour les uns et pour les autres. Occupé par les catholiques, il interdit les communications entre deux grandes villes réformées. Occupé par les réformés, c'est une porte fermée aux catholiques.
7. La paix qui suit la 2me guerre de Villmergen est tout à leur avantage.
8. Ils devraient tous être heureux de cette quatrième paix nationale, car un grand progrès a été accompli : la liberté de croyance est établie dans les bailliages communs.

Classement chronologique :

Deuxième guerre de Villmergen. — Genève adopte la Réforme. — Paix de Westphalie. — Deuxième guerre de Kappel. — L'Escalade.

R. Jotterand.

CORRESPONDANCE INTERSCOLAIRE

La 2e classe secondaire à Horgen (Zurich) serait heureuse de correspondre avec des classes primaires supérieures ou secondaires de la Suisse romande. S'adresser directement à O. Stäubli, Stockerstr. 24, Horgen.

BIBLIOGRAPHIE

Cours de langue françaice, par Lasserre et Grandjean. Tome I : Lexicologie - Conjugaison. Tome II : Syntaxe - Etymologie. Librairie de l'Université, Georg & Cie, Corraterie 5, Genève.

Les professeurs de français et les instituteurs du degré supérieur seront heureux d'apprendre que le « Cours de langue » Lasserre et Grandjean se trouve de nouveau à leur disposition.

En effet, cet ouvrage, dont les dernières éditions étaient épuisées, vient de reparaître sous une forme rajeunie. Les deux volumes ont maintenant quelque chose de plus clair et de plus net, tant dans la présentation extérieure que dans la rédaction des règles. En les parcourant, on est frappé, entre autres, par l'originalité des tableaux de conjugaison et, dans le tome II, par celle de l'étude consacrée au subjonctif. Les exercices, déjà si nombreux et variés, ont encore été augmentés, et l'on ne s'étonne pas de l'intérêt que suscite, aussi bien chez les étrangers que dans nos écoles, cette façon logique et constructive d'étudier le français.

Un but facile pour vos courses d'école à ski

LES PLÉIADES sur Vevey (1400 m.)

Prix pour écoles, aller et retour, dès Vevey :

1er degré : Fr. 1.80 **2me degré : Fr. 2.95**

Renseignements à la Direction des Chemins de fer électriques veveysans, tél. 5 29 22

Au Buffet : vaste salle ; soupes et repas à prix modérés

Terrains d'exercice variés - Nombreuses pistes - Aucun danger d'avalanche

Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise

garantie par l'Etat et gérée par le

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

LAUSANNE

36 agences dans le canton de Vaud

TIRELIRES MISES GRATUITEMENT A DISPOSITION

BIELLA

Articles pour **écoles**
Articles de **bureau**

Vous trouverez un grand choix des produits sortant de la fabrique **BIELLA** dans tous les magasins de papeterie.

Pour votre

intérieur soigné

nos spécialités d'entretien et de nettoyage EREA

RUMPF AUBORT & Cie

DROGUERIE

MONTREUX

La Pouponnière

Lausanne

Av. de Beaumont 48 Tél. 2.48.58

Ecole cantonale de puériculture placée sous le contrôle de l'Etat

forme :

des infirmières d'hygiène maternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille expérimentées.

★

Institution reconnue par l'Alliance suisse des infirmières d'hygiène maternelle et infantile.

★

Age d'admission : 19 ans.
Renseignements et prospectus à disposition.

★

Travail assuré par l'Ecole

Doublez

l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf.

Service rapide et soigné !

Prix avantageux !

Teintureries *Morat* *Lyonnaise* **Réunies** S.A.

PULLY

AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85

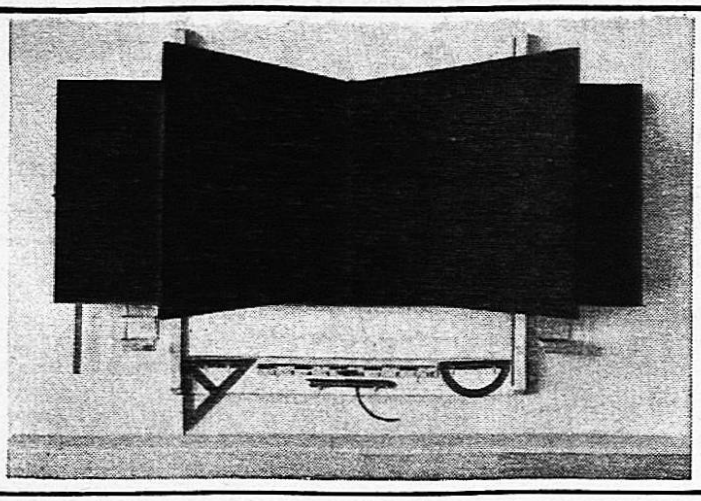

Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école

(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers**

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

Nationale Suisse
Berne

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 2 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

VENISE - FLORENCE

ILES BORROMÉES

Voyage d'étude de 7 jours (2 au 8 avril) pendant les vacances de Pâques sous la direction de M. Chantrens

Prix Fr. 240.-

Délai d'inscription: 15 mars

Programmes et inscriptions

auprès de l'Agence de Voyages

LAVANCHY & Cie S. A.

Place St-François 16 - Lausanne

Costumes - Blouses - Lingerie - Bas
Pullovers - Gilets - Sous-vêtements

Weith & Cie S.A.
R. DE BOURG
LAUSANNE

... la maison des beaux tricots

CAFE RESTAURANT BOCK
LAUSANNE

Au centre de la ville
Un endroit sympathique

Salles pour banquets et sociétés

Stamm SPV

G. Eisenwein

Le livre que vous cherchez?
LA LIBRAIRIE SPÉCIALISÉE DE LA
JEUNESSE, du PLEIN-AIR, des MÉTHODES ACTIVES
vous le fournira:
A LA BELLE ETOILE 8 bis av. du Théâtre, tél. 26 14 68 **LAUSANNE**

MONTREUX, 4 février 1950 LXXXVIe année – No 5

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

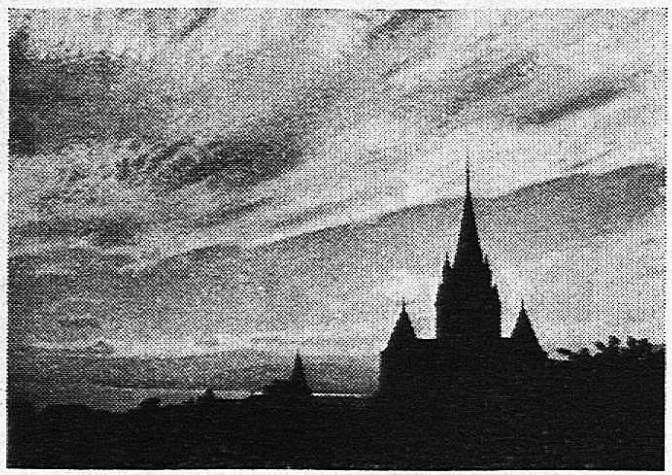

XXVIIe CONGRÈS S. P. R.

LAUSANNE, 24 ET 25 JUIN 1950

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz,** Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin,** Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S. P. V.

Etes-vous assuré contre la maladie?

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

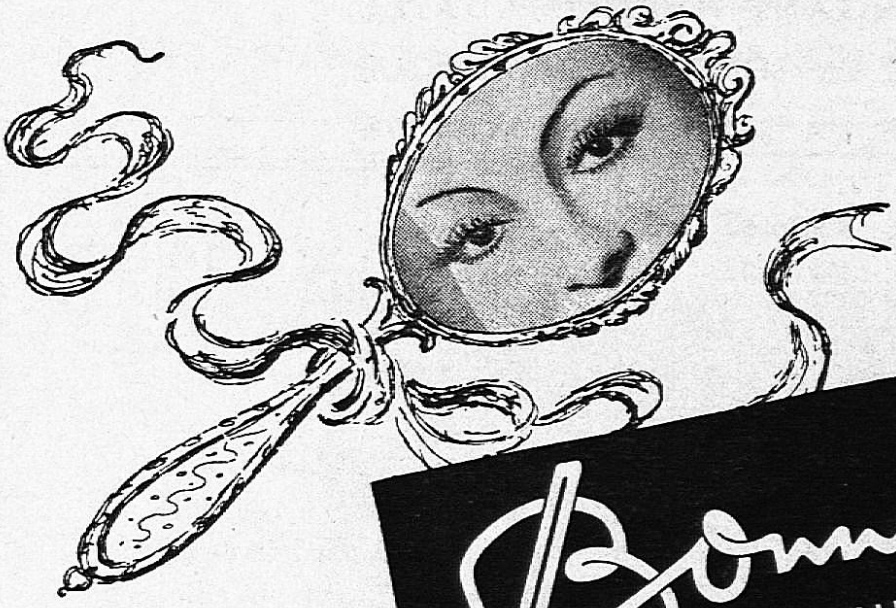

Bomardy

NOUVEAUTÉS S.A.

reflet de l'élégance féminine

Pour votre jardin

deux engrais efficaces

ENGRAIS COMPLET LONZA

NITRATE D'AMMONIAQUE

LONZA S. A. BÂLE

Collège Classique Cantonal

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il les prépare au Gymnase classique cantonal, qui les prépare lui-même à l'Université. Le Collège classique cantonal conduit à toutes les Facultés universitaires, ainsi qu'à l'Ecole polytechnique fédérale.

Il délivre le **certificat d'études secondaires** au bout de six ans d'études.

L'année scolaire commence en septembre. La première année d'études (classe de VIe) est précédée d'un **cours de raccordement,** d'avril à juillet. Ce cours est ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées, qu'il prépare à l'étude du latin. Il leur est vivement recommandé de le suivre à dix ans plutôt qu'à onze ans (les élèves de douze ans n'y sont pas admis). Le programme demandé à l'examen d'admission est celui de la première année du degré moyen des écoles primaires. Les élèves qui suivent avec succès le cours de raccordement sont admis en VIe sans nouvel examen.

Cours de raccordement 1950 : du 17 avril au 8 juillet.

Age d'admission : 10 ans révolus en 1950.

Examen d'admission : les jeudi 30 (écrit) et vendredi 31 mars (oral), à 8 heures, au Collège.

Les **inscriptions** sont reçues au Collège (7, avenue Béthusy, tél. 24321) dès ce jour et jusqu'au samedi 25 mars. Présenter l'acte de naissance ou le livret de famille, le carnet scolaire, les certificats de vaccination contre la diphtérie et la variole.

N. B. L'Etat accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La Commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne Tél. 2 22 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.** Enseignements par petites classes. Dir. Prof. J. M. Jomini.

Collège Scientifique Cantonal

24 rue Mercerie **LAUSANNE** Tél. 2.43.23

EXAMENS D'ADMISSION

Le Collège scientifique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes d'une année chacune (classes V à I). Il décerne le **certificat d'études secondaires,** qui permet de poursuivre les études supérieures (Gymnase, Ecole Polytechnique, Université, Polytechnicum). Une **section technique et moderne** groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux écoles d'arts et métiers, aux technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1950-1951: lundi 17 avril 1950, à 14 heures.

Examens d'admission en Ve classe et dans les quatre classes supérieures: **les 27 et 28 mars 1950, à 8 heures.**

Age minimum pour l'admission en Ve: 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions du 1er février au 18 mars.

Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction.

N. B. L'Etat accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.

Ecole Protestante de Bulle

Le poste d'institutrice de la classe semi-enfantine est au concours jusqu'au 28 février.

Condition: Diplôme d'Etat d'un des cantons romands.
Traitement légal. Entrée en fonction: 24 avril.
Adresser les inscriptions à M. Pierre Savary, pasteur, président du Comité vaudois des protestants disséminés, Prilly.